



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2025-06

Objet : Signature de l'avenant n°1 du lot 4 du marché camping

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2024-07-001 en date du 6 août 2024,

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE :

- De signer l'avenant n°1 pour le lot 4 Charpente de l'entreprise CMBOis pour un support d'étanchéité en OSB sur la totalité de la charpente.

Avenant n°1 du 3 mars 2025	11 100.00 € HT	13 320.00 € TTC
----------------------------	----------------	-----------------

Estaing, le 3 mars 2025
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

03 MARS 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20250303-202506-DE
Reçu le 03/03/2025